

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Mme la Présidente informe que la chaîne de TV Maxtv a décidé de stopper la retransmission des séances du GC dès le 1er octobre. Le Bureau du Grand Conseil regrette cette décision et cherche une solution alternative. Elle rappelle qu'il est possible de visionner les séances sur le site Internet du Grand Conseil ou, à la TV, sur les canaux de services des câblo-opérateurs.</p> <p>Elle salue à la tribune du public une délégation de l'Association femmes en politique et sécurité, qui fera ensuite une visite du Parlement accompagnées de M. le député Denis Rubattel.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Taraneh Aminian, Vincent Keller, Florence Bettschart-Narbel, Pierre-Yves Rapaz Motion: Hugues Gander, Postulat: Marc-Olivier Buffat, Requête pour l'institution d'une commission d'enquête parlementaire, selon l'art. 67 de la LGC: Philippe Jobin au nom du groupe UDC Simple question: Claire Richard.</p>			
RENV-CE	3.	(17_INT_033) Interpellation Alain Bovay et consorts - Sous perfusion, la Caisse de pension de l'Etat de Vaud est-elle en bonne santé ? (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(17_INT_029) Interpellation Guy Gaudard et consorts - Récolte publique d'amiante : Quelles précautions vis-à-vis de la population ? (Développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	5.	<p>(338) Exposé des motifs et projets de lois sur l'organisation de la lutte contre la violence domestique et modifiant la loi du 24 février 2009 d'application de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions (LVLAVI) et le code de droit privé judiciaire vaudois du 12 janvier 2010 (CDPJ) (3ème débat)</p> <p>(3ème débat) : LOVD : titre, version du 2ème débat (oui), opposée à la version du 1er débat (non) : la version du 2ème débat est préférée à l'unanimité. Art. 11, version du 2ème débat (oui), opposée à la version du 1er débat (non) : la version du 2ème débat est préférée par 118 oui, 5 non et 1 abstention . Art. 11 accepté. Art. 12, al. 1, version du 2ème débat (oui), opposées à la version du 1er débat (non) : la version du 2ème débat est préférée par 94 oui et 34 non ; art. 12, al. 3, version du 2ème débat (oui), opposée à la version du 1er débat (non) : la version du 2ème débat est préférée par 124 oui et 5 non. Art. 12 accepté par 119 oui, 10 non et 1 abstention. Fin du 3ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté par 135 oui.</p> <p>CDPJ : art. 48, la version du 2ème débat (oui), opposée à la version du 1er débat (non) : la version du 2ème débat est préférée par 70 oui, 65 non et 1 abstention. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 72 oui, 67 non et 1 abstention. Fin du 3ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté avec plusieurs avis contraires et abstentions.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du CE sur le postulat Ducommun (acceptation) sont acceptées avec plusieurs abstentions.</p> <p>La réponse à l'interpellation Rebecca Ruiz est traitée.</p>	DTE.	Attinger Doepper C.	
TRAITE	6.	<p>(GC 236) Demande de grâce J.-M. B</p> <p>Bulletins délivrés : 137 Bulletins rentrés : 137 Bulletins nuls : 0 Bulletins valables : 137</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission (refus de la grâce de J.-M. B) sont acceptées par 132 oui et 3 non.</p>	GC	Epars O.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	7.	(17_INT_030) Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Les ZIZA : nouvel étalon pour ne rien faire ? (Développement)			
RENV-CE	8.	(17_INT_031) Interpellation Hadrien Buclin et consort - Baisse de l'imposition sur le bénéfice des entreprises et imposition partielle des dividendes : un risque élevé pour le financement des assurances sociales ! (Développement)			
RENV-CE	9.	(17_INT_032) Interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts au nom d'une délégation du FIR - Nouveaux médias et révolution numérique : le Plan d'études romand, c'est bien, mais quelle assurance pour que son chapitre MITIC atteigne ses cibles ? (Développement)			
RENV-CE	10.	(17_INT_034) Interpellation Etienne Räss - PDCn : les effets collatéraux du choix de la date de référence (Développement)			
RENV-CE	11.	(17_INT_035) Interpellation Yvan Pahud - Par mesure de précaution, le Canton de Vaud va-t-il suivre l'exemple du Canton de Thurgovie et supprimer la planification des parcs éoliens ? (Développement)			
TRAITE	12.	(GC 238) Demande de grâce J. F. D. C. J Bulletins délivrés : 136 Bulletins rentrés : 136 Bulletins nuls : 0 Bulletins valables : 136 Les conclusions du rapport de la commission (grâce partielle de J.F.D.C.J) sont acceptées par 71 oui, 63 non et 2 abstentions.	GC	Dupontet A.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	13.	(17_POS_009) Postulat Stéphane Rezso et consorts - Constructions scolaires - Pas de luxe ! Ou finalisons la répartition de qui paie quoi et surtout les standards minimaux raisonnables ! (Développement et demande de prise en considération immédiate) Le renvoi direct au CE (oui) est opposé à une demande de renvoi en commission (non) : le renvoi direct au CE est préféré par 75 oui, 59 non et 4 abstentions. Au vote pour elle-même la prise en considération immédiate est acceptée par 76 oui, 54 non et 5 abstentions			
TRAITE	14.	(GC 237) Demande de grâce S. A. Bulletins délivrés : 130 Bulletins rentrés : 130 Bulletins nuls : 0 Bulletins valables : 130 Les conclusions du rapport de la commission (refus de la grâce de S.A.) sont acceptées par 93 oui, 13 non et 24 abstentions.	GC	Genton J.M.	
RENV-COM	15.	(17_POS_008) Postulat Thierry Dubois et consorts - Encourager et faciliter l'assainissement énergétique des bâtiments (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Co-signé par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	16.	(17_MOT_003) Motion Aurélien Clerc et consorts - Valorisation et promotion de la formation duale (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Co-signée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	17.	<p>(337) Exposé des motifs et projets de lois modifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud - la loi sur les marchés publics - la loi sur les subventions - la loi d'application dans le Canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes - la loi sur les subventions (contre-projet à la motion Fabienne Freymond Cantone demandant de mieux faire respecter l'égalité salariale entre les femmes et les hommes) - la loi d'application dans le Canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (contre-projet à la motion Fabienne Freymond Cantone demandant de mieux faire respecter l'égalité salariale entre les femmes et les hommes) <p>Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - la motion Fabienne Freymond Cantone demandant de mieux faire respecter l'égalité salariale entre les femmes et les hommes (06_MOT_133) - la motion Michèle Gay Vallotton et consorts visant à garantir l'égalité salariale entre hommes et femmes par le biais d'une commission tripartite (11_MOT_137) - la motion Lena Lio et consorts - Pour des subventions cantonales respectueuses de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes (15_MOT_077) - le postulat Cesla Amarelle et consorts demandant une intensification de la mise en oeuvre du Plan pour l'égalité adopté par le Conseil d'Etat en 2004 (11_POS_250) <p>et</p> <p>Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphanie Apothéloz et consorts : Demande des précisions quant au respect de la loi sur l'égalité au sein des organismes conventionnés (11_INT_624)</p> <p>et</p> <p>Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Stéphanie Apothéloz - Où en est le traitement de la motion Gay Vallotton pour garantir l'égalité salariale entre femmes et hommes par une commission tripartite ? (13_QUE_006) (Suite des débats) (1er débat)</p> <p>(1er débat, suite des débats) : Loi sur les subventions : vote d'aiguillage sur l'entrée en matière sur les deux projets de loi, valant refus d'entrée en matière sur le projet perdant : le contre-projet (oui) est préféré au projet en réponse à la motion Freymond Cantone (non) par 104 oui, 7 non et 11 abstentions. Art. 3 accepté par. Fin du 1er débat.</p>	DTE, DIRH	Treboux M. (Majorité), Keller V. (Minorité)	03/10/2017

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		Loi d'application de la loi fédérale sur l'égalité : vote d'aiguillage sur l'entrée en matière sur les deux premiers projets de loi, valant refus d'entrée en matière sur le projet perdant : le contre-projet (oui) est préféré au projet en réponse à la motion Freymond Cantone (non) par 117 oui, 9 non et 5 abstentions. Second vote d'aiguillage sur l'entrée en matière, valant refus d'entrée en matière sur le projet perdant : le contre-projet (oui) est préféré au projet en réponse à la motion Gay Vallotton (non) par 110 oui, 5 non et 17 abstentions. Contre-projet : art. 4b, al. 1, amdt Keller retiré ; al. 2, amdt Dolivo accepté par 61 oui, 58 non et 2 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 63 oui, 59 non et 1 abstention ; al. 4 (nouveau), amdt Freymond Cantone accepté par 66 oui et 56 non : Art. 4b amendé par 63 oui et 56 non. Interruption des débats en raison de la fin de séance.			
RENV-T	18.	(GC 239) Demande de grâce M. G.	GC	Probst D.	03/10/2017
RENV-T	19.	(17_INT_688) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation José Durussel - Service du feu ; La baisse inquiétante des effectifs programmée !	DTE.		03/10/2017
RENV-T	20.	(16_POS_220) Postulat José Durussel et consorts - Sécurité routière pour toutes les régions en toute saison	DIRH	Thuillard J.F.	03/10/2017
RENV-T	21.	(16_POS_218) Postulat Alexandre Rydlo et consorts - Pour une extension de l'infrastructure et de l'offre du M1	DIRH	Thuillard J.F.	03/10/2017
RENV-T	22.	(17_POS_241) Postulat Céline Ehrwein Nihan et consorts - Quelle vision pour le développement de la mobilité au pied du Jura ?	DIRH, DTE	Freymond Cantone F.	03/10/2017
RENV-T	23.	(17_INT_684) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nicolas Croci-Torti et consorts - Mobilis : qui sont les gagnants, qui sont les perdants ?	DIRH.		03/10/2017

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	24.	(17_INT_673) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Laurent Miéville et consorts au nom du groupe vert/libéral - A quand la mise en pratique des solutions existantes pour faire sauter les bouchons autoroutiers ?	DIRH.		03/10/2017
RENV-T	25.	(17_INT_695) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Susanne Jungclaus Delarze et consort - Desserte de l'hôpital Riviera Chablais et prolongement de la ligne VMCV 201	DIRH.		03/10/2017
RENV-T	26.	(16_INT_640) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc-Olivier Buffat - Cargo souterrain - Quelle stratégie et participation d'investissement pour le canton de Vaud ?	DIRH.		03/10/2017
RENV-T	27.	(17_INT_681) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Yvan Pahud et consorts - Transfert du rail à la route avec l'abandon du trafic marchandises sur les lignes Travys. Quelles conséquences économiques et surtout écologiques pour le Nord-Vaudois ?	DIRH.		03/10/2017
RENV-T	28.	(16_PET_058) Pétition : Sauvons la forêt du Flon. Rampe Vigie-Gonin, non merci.	DIRH	Cardinaux F.	03/10/2017
RENV-T	29.	(343) Exposé des motifs et projet de loi modifiant le code de droit privé judiciaire vaudois (CDPJ) – Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Jean-Michel Dolivo et consorts pour un accès facilité des consommateurs à la justice (2ème débat)	DIS.	Mahaim R. (Majorité), Blanc M. (Minorité)	03/10/2017
RENV-T	30.	(16_MOT_100) Motion Mathieu Blanc et consorts - Pour un droit de consultation facilité des registres des offices des poursuites et des offices des faillites sur l'ensemble du territoire du canton de Vaud	DIS	Bezençon J.L.	03/10/2017

Séance du Grand Conseil

Mardi 26 septembre 2017

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	31.	(339) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC) et préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative Raphaël Mahaim et consorts – Calcul des majorités dans les commissions d'un conseil communal : plus de clarté SVP (15_INI_014) (1er débat)	DIS.	Thuillard J.F.	03/10/2017
RENV-T	32.	(16_MOT_096) Motion Nicolas Croci-Torti et consorts - Réviser la LEDP afin d'introduire le bulletin unique lors des élections à la majoritaire	DIS	Rey-Marion A. (Majorité), Induni V. (Minorité)	03/10/2017

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :